



rupture contrat étudiant CDI

Par **arawata**, le **09/11/2012** à **01:09**

Bonjour,

J'ai actuellement un contrat étudiant (CDI) dans une grande surface de 8h par semaine. Je souhaite rompre ce contrat meme si je garde le statut d'étudiant (je pars à l'étranger) . Je voulais donc savoir comment je peux rompre mon contrat. L'entreprise veut que je lui fasse une lettre de demission. Est ce qu'ils ont le droit de me forcer à faire cette lettre ?

Cordialement

Par **janus2fr**, le **09/11/2012** à **07:48**

Bonjour,

Vous êtes en CDI, il existe 3 façons de rompre ce contrat.

- Le licenciement, lorsque c'est l'employeur qui rompt unilatéralement le contrat.
- La rupture conventionnelle, lorsque employeur et salarié sont d'accords pour rompre à l'amiable.
- La démission, lorsque c'est le salarié qui rompt unilatéralement le contrat.

A priori, vous êtes dans le 3ème cas...

Par **P.M.**, le **09/11/2012** à **09:30**

Bonjour,

Vous devez effectivement démissionner par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre contre décharge en respectant le préavis prévu à la Convention Collective applicable...